

# **PROGRAMME DE FORMATION**

#### **GRCIVAM PACA**

# DÉVELOPPER L'ACCUEIL SOCIAL À LA FERME

Acquérir des compétences de base pour accueillir des publics sociaux en individuel

Le mardi 11 avril 2023

# Cette formation est faite pour vous si vous souhaitez...

- Affiner son projet d'accueil social à la ferme
- Identifier les documents de références et acquérir les bons réflexes pour sécuriser ses accueils
- Comprendre les spécificités et besoins des publics accompagnées par les différentes structures sociales du territoire

#### Contenu

- Découverte et échanges autour des points suivants :
- Le cadre général des accueils à la ferme
- La vision de l'accueil social dans les réseaux CIVAM et Accueil Paysan
- Les publics et structures sociales prescriptrices
- Les outils sur lesquels s'appuyer (conventions, contrats...)
- Les assurances
- Les agréments et statuts...
- Zoom sur l'accueil d'enfants et de jeunes
- Découverte des partenaires du réseau (SOS Villages d'enfants,...) et de leur fonctionnement
- Les besoins et attentes des structures vis à vis du monde agricole

# Méthodes pédagogiques / Moyens matériels et outils

- Méthodes pédagogiques : Brainstorming, témoignages, échanges autour des outils de réseau pour sécuriser le cadre des accueils
- Moyens matériels et outils : Powerpoint + utilisation de paper board

## Modalités d'évaluation

Questionnaire d'évaluation à compléter en fin de journée.

### **INFORMATIONS PRATIQUES**

• Date: mardi 11 avril 2023

• **Durée**: 7 heures

• Horaires: 9h-13h, 14h-17h

- Lieu: Fromagerie les Cabres d'Or...élie, Aureille
- Date limite d'inscription: 7 avril 2023
- Repas partagé
- Intervenants: Marion Genty, coordinatrice RACINES PACA, partenaires sociaux et producteurs accueillants du réseau
- Responsable de formation : Marion Genty, coordinatrice RACINES, GR CIVAM
- Public ciblé: producteurs du territoire souhaitant mettre en place des actions d'accueil social à la ferme
- **Pré-requis** : aucun pré-requis nécessaire.
- Tarifs: Prise en charge par VIVE selon éligibilité (vérifiez la consommation de votre plafond annuel auprès de VIVEA). Prise en charge par les OPCO pour les salariés agricoles et non agricoles. Contactez-nous pour obtenir un devis d'un montant de 175€. Pour les autres cas, contactez-nous.
- Validation de la formation : Délivrance d'une copie de la feuille d'émargement ou d'une attestation individuelle de formation
- Besoin de vous faire remplacer?
  Contactez votre service de remplacement





